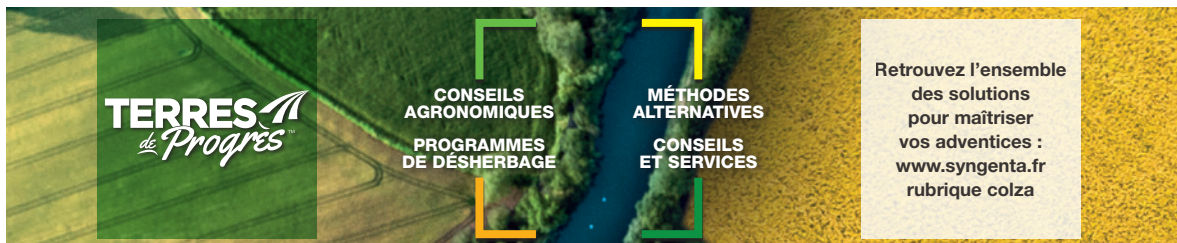


L'ESSENTIEL TEROX®

POUR UN DÉSHERBAGE EFFICACE, DURABLE ET RENTABLE



syngenta®



- **Composition :**
500 g/l diméthachlore
- **Formulation :**
Concentrée Emulsionnable (EC)
- **Dose :** 1,5 l/ha
- **Stades d'application / DAR :**
Prélevée (BBCH 00-08)
- **Nbre d'applications : 1**
Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthachlore plus d'une fois tous les 3 ans à une dose maximale de 750 g/ha.
- **ZNT**
 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.
 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.
 - Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- **DRE :** 48 heures

■ INTÉRÊT DE LA POST-SEMIS PRÉLEVÉE

BÉNÉFICES DE LA PRÉLEVÉE

- 1 Limiter précocement la concurrence des adventices
→ implantation rapide du colza et valorisation des éléments nutritifs.
- 2 Gérer les levées échelonnées permettant une meilleure souplesse de positionnement en post-levée.
- 3 Obligatoire pour la gestion de certaines flores :
 - > Graminées : vulpin et ray-grass.
 - > Dicotylédones : véroniques, géraniums, matricaire.
- 4 Gestion des résistances : modes d'action à faible risque de résistance **K3**

NOS PRÉCONISATIONS EN CONDITION SÈCHE

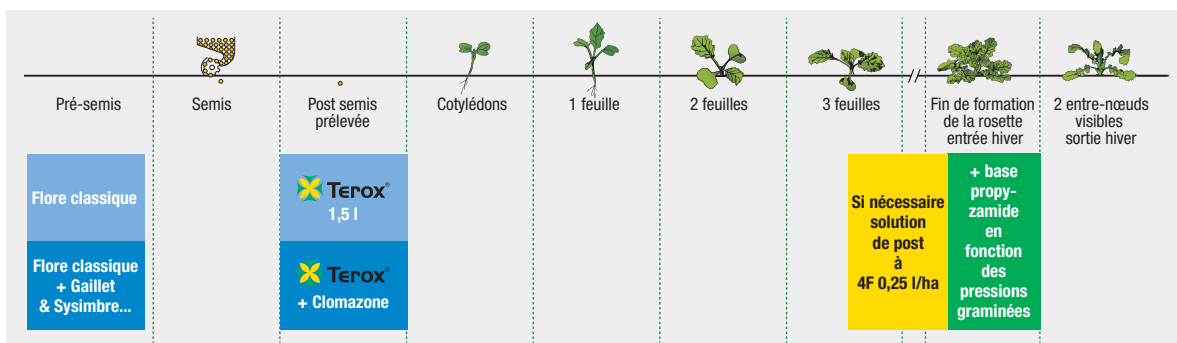
- Appliquer le produit dès le semis pour profiter de la fraîcheur des façons culturales.
- Rouler dès le semis pour maintenir l'humidité et une surface plus plane pour une qualité d'application et efficacité optimale de l'herbicide.
- Préférer le matin pour profiter de la rosée.
- Ne pas traiter en cas de conditions défavorables (*vent supérieur à 19 km/h, températures de plus de 25 °C*).

TEROX : COMPORTEMENT EN CONDITION SÈCHE

- Le produit n'est pas photosensible.
- Réactivation de la matière active dès les premières pluies.

JE SÈME, JE DÉSHERBE
= **SÉCURITÉ ET ASSURANCE AGRICULTEUR**

■ POSITIONNEMENT



LE PILIER TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE TOUS VOS PROGRAMMES COLZA !

		TEROX 1,5 l/ha	TEROX 1,5 l/ha puis Solution de post 0,25 l/ha à 4F	TEROX 1,5 l/ha puis Solution de post 0,25 l/ha à 4F puis propryzamide 750 g/ha
Graminées	Paturin			
	Ray-grass			
	Repousses blé			
	Repousses orge			
	Vulpin			
Dicotylédones	Alchémille			
	Ammi majus			
	Anthemis			
	Anthriscus			
	Bleuet			
	Calépine			
	Capselle			
	Chardon marie			
	Chénopode			
	Coquelicot			
	Erodium			
	Fumeterre			
	Gaillet			
	Géranium à feuilles rondes			
	Géranium disséqué			
	Géranium à tige grêle			
	Géranium mou			
	Laiteron des champs			
	Laiteron rude			
	Lamiers			
	Lampsane			
	Matricaires			
	Mercuriale			
	Mouron des champs			
	Myosotis			
	Passerage			
	Pensée			
Ravenelle				
Sanve				
Séneçon				
Stellaire				
Sisymbre				
Véronique à feuilles de lierre				
Véronique de Perse				

■ Très sensible
 ■ Sensible
 ■ Moyennement sensible
 ■ Peu sensible
 ■ Efficacité insuffisante

LES BÉNÉFICES AU CHAMP

- Base économique de prélevée.
- Spectre graminées & dicots (ray-grass, véroniques, matricaire, séneçon...).
- Excellente complémentarité avec les solutions de post-levée.
- Mode d'action pour gérer les résistances dans la rotation.

K3



Danger - H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832.

Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

TEROX® - AMM N° 2190694 - Composition : 500 g/l diméthachlore * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation et les vapeurs. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P331 NE PAS faire vomir. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptif dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthachlore plus d'une fois tous les 3 ans à une dose maximale de 750 g/ha. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant un teneur en argile supérieure ou égale à 45 %. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. * Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Propryzamide : Cancérogénicité, catégorie 2 - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Clomazone : Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4 - Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4 - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.